

Réseau
*Famille et
Scolarisation
en Afrique*



Réseau
Ouest et Centre
Africain de
Recherche en
Éducation

Éducation et conflit en Afrique de l'Ouest
Conséquences du conflit ivoirien sur l'éducation dans les pays
limitrophes
Un état des lieux au Burkina Faso, Mali et Ghana

Synthèse établie d'après le rapport final et à l'issue de l'atelier de restitution organisé à
Ouagadougou le 9 décembre 2005

Par

Yacouba YARO (CERFODES), Marc PILON (IRD-ISSP)
Idrissa KABORÉ (CERFODES) et Éric LANOUE (IRD-ISSP)

Ouagadougou, janvier 2006

Publication réalisée grâce au concours financier de l'ONG  **diakonia**

Bureau Régional de l'Afrique de l'Ouest et Centrale

Avec l'appui de Aide et Action/Action-Aid pour la dissémination des résultats

Sommaire

PROBLÉMATIQUE : ÉDUCATION ET CONFLIT EN AFRIQUE DE L'OUEST	3
CONTEXTE : LE DÉCLENCHEMENT D'UN CONFLIT ARMÉ EN CÔTE D'IVOIRE (SEPTEMBRE 2002)	3
PERTE DE L'INTÉGRITÉ TERRITORIALE	3
DÉPLACEMENTS MASSIFS DE POPULATIONS	6
DÉSTABILISATION PROFONDE ET DURABLE DU SYSTÈME ÉDUCATIF IVOIRIEN	6
OBJECTIFS DE LA RECHERCHE	7
UN ÉTAT DES LIEUX DE NOTRE CONNAISSANCE ACTUELLE SUR LES EFFETS DU CONFLIT IVOIRIEN EN MATIÈRE D'ÉDUCATION DANS LES PAYS FRONTALIERS	7
UN PREMIER BILAN STATISTIQUE ET UN RECUEIL DE DONNÉES QUALITATIVES	7
MÉTHODOLOGIE	7
PRINCIPAUX RÉSULTATS	8
FLUX MIGRATOIRES ET LOCALISATION DES MIGRANTS DANS LES PAYS LIMITROPHES	8
QUESTIONS DE DÉFINITIONS : MIGRANTS, « RAPATRIÉS », RÉFUGIÉS, « DIASPOS »	9
BUTS ET MODALITÉS DES MIGRATIONS FORCÉES : LE CAS SPÉCIFIQUE DU GHANA	10
HOMMES, FEMMES ET ENFANTS : DES PARCOURS MIGRATOIRES DIFFÉRENCIÉS	10
LA SCOLARISATION CHEZ LES RAPATRIÉS : MESURE DU PHÉNOMÈNE	12
LOCALISATION DES ÉLÈVES RAPATRIÉS SELON LES NIVEAUX D'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE	14
ORIENTATION ACTUELLE DES POLITIQUES D'AIDE À LA RÉINSERTION SOCIALE ET SCOLAIRE	16
PRISE EN COMPTE DES SPÉCIFICITÉS DES MIGRANTS OU PROCESSUS D' « INVISIBLES » ?	16
ÉVALUATION DES DISPOSITIFS D'ASSISTANCE ET D'AIDE LA SCOLARISATION DES MIGRANTS	19
LES SYSTÈMES ÉDUCATIFS BURKINABÉ ET MALIEN FACE À LA SCOLARISATION ET À LA RESCOLARISATION DES MIGRANTS	20
PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS DE L'ÉTAT DES LIEUX	22
SUITES DE LA RECHERCHE ET PISTES POUR L'ACTION	23
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES (SÉLECTION)	26
RAPPORTS D'ORGANISMES INTERNATIONAUX ET NATIONAUX	26
REVUES ET ARTICLES	26

PROBLÉMATIQUE : ÉDUCATION ET CONFLIT EN AFRIQUE DE L'OUEST

La question de l'éducation en situation de pré conflit, de conflit et de post-conflit soulève nombre d'interrogations sur les stratégies éducatives des populations déplacées et migrantes (rapatriées et réfugiées), sur les politiques d'éducation à proposer ainsi que sur les évolutions récentes et le devenir de systèmes éducatifs profondément perturbés voire complètement détruits.

En Afrique de l'Ouest, les événements survenus en Côte d'Ivoire depuis le déclenchement du conflit armé en septembre 2002 ont eu des effets à la fois sur le système éducatif ivoirien et sur ceux des pays limitrophes, notamment au Mali et au Burkina Faso. Il est nécessaire d'en tirer les enseignements et d'inscrire les recherches actuelles en sciences sociales dans des perspectives où l'éducation pourrait contribuer à la paix et à l'enrayement de la violence qui peut se présenter en amont comme en aval des conflits.

C'est pourquoi la présente recherche entend répondre à un **besoin pressant d'action**, dûment exprimé par des États et des acteurs de la société civile dans la perspective de les éclairer sur les enjeux sociaux, économiques et politiques des décisions prises ou à prendre, sur un court, un moyen, voire un long terme.

Ce besoin d'action ne peut être satisfait, dans l'immédiat du moins, sans une exploration scientifique et académique des trois dimensions choisies dans ce projet : l'éducation, le conflit armé ivoirien et les migrations forcées. C'est la raison pour laquelle cette recherche poursuit l'objectif de répondre aussi à un **besoin de production de connaissances scientifiques**, d'autant plus nécessaire que la littérature disponible sur le thème de l'éducation en situation de conflit émane de manière quasi-exclusive des institutions décisionnaires.

La présente synthèse, basée sur un état des lieux détaillant les informations et les séries de données statistiques disponibles (cf. Rapport final Diakonia, 2005), vise à faire le point sur la connaissance générale et l'ampleur du phénomène migratoire lié au déclenchement du conflit armé en Côte d'Ivoire. Quelles sont les caractéristiques socio-éducatives des populations contraintes de migrer ? Comment évaluer les dispositifs d'aide mis en place et les diverses actions entreprises à leur égard ? Cette synthèse met particulièrement l'accent sur la situation des « rapatriés »¹ confrontés au défi de l'éducation au Burkina Faso, au Mali et au Ghana

CONTEXTE : LE DÉCLENCHEMENT D'UN CONFLIT ARMÉ EN CÔTE D'IVOIRE (SEPTEMBRE 2002)

Perte de l'intégrité territoriale

Le conflit politico-militaire qui éclata en Côte d'Ivoire à la suite d'un coup d'État manqué du 19 septembre 2002 a provoqué une division de l'espace territorial national : l'Ouest et le Nord sont sous le contrôle des forces nouvelles, le Sud et de l'Est sous le contrôle des forces gouvernementales. Fait sans précédent depuis l'indépendance, la République de Côte d'Ivoire ne jouit plus d'une intégrité territoriale. Sans revenir ici sur les causes de ce conflit armé, mentionnons juste que la recrudescence de la violence politique et sociale en Côte d'Ivoire date des années 1990 et 2000 ; songeons, en particulier, à la propagation, sous les régimes d'Henri Konan

¹ Pour des questions de commodité, le texte de cette synthèse reprend le terme de « rapatrié » pour désigner toute personne ayant migré, mais, à la différence du vocabulaire courant, il faudrait l'employer systématiquement entre guillemets et avec les plus grandes précautions méthodologiques. Comme on s'en apercevra dans la suite de cette synthèse, ce terme ne qualifie qu'une partie des populations ici étudiées.

Bédié et de ses successeurs, de l'idéologie de l'ivoirité. Cette pseudo-notion, entièrement idéologique, construite par des intellectuels ivoiriens et popularisée, stigmatise l' « étranger » et a engendré de multiples exactions perpétrées à l'encontre des populations civiles résidentes en Côte d'Ivoire, telles que la chasse aux Burkinabé et aux Maliens à Tabou en septembre 1999 ou encore la chasse à « l'étranger » à Abidjan en novembre 2004.

Déplacements massifs de populations

En réaction à la violence puis à la guerre civile, des mouvements migratoires forcés ou préventifs de Burkinabé et de ressortissants d'autres nationalités, y compris des Ivoiriens, ont pu être observés vers les pays limitrophes, particulièrement vers le Burkina Faso, le Mali et le Ghana. Depuis septembre 2002, plusieurs centaines de milliers de personnes se sont ainsi retrouvées au Burkina Faso, au Mali et au Ghana, que ce soit comme rapatriés ou comme réfugiés, partis par leurs propres moyens ou via des convois organisés comme par exemple dans le cadre de l' « opération Bayiri ».

Perçu et utilisé comme « réservoir de main-d'œuvre », durant la période coloniale, pour l'exploitation des plantations de la colonie ivoirienne, l'actuel Burkina Faso a entretenu des liens migratoires anciens et extrêmement forts avec la Côte d'Ivoire. L'accession du pays à l'indépendance, en 1960, n'a pas mis fin aux migrations des travailleurs mossis, bien au contraire. Ces migrations se sont poursuivies sous d'autres formes, plus « spontanées », ou au travers des réseaux migratoires organisés. À la fin des années 1990, les Burkinabé constituaient de loin la première communauté « étrangère » de Côte d'Ivoire ; leur nombre était estimé à 2 millions 238 548 personnes, d'après le recensement général de la population de 1998. La population malienne, elle, était estimée à 792 258 personnes. Avec le temps, des personnes de seconde, voire de troisième génération, nés en Côte d'Ivoire et y ayant vécu tout le temps, ont vu le jour, souvent sans être retournés dans leur pays d'origine ; nombreux sont ceux et celles qui se sont mariés avec des Ivoiriens ou des Ivoiriennes.

Spécifiquement, la migration burkinabé vers la Côte d'Ivoire, aussi ancienne que de forte ampleur, a joué un rôle structurant dans la vie de nombreuses familles burkinabé restées au pays, notamment au travers des revenus issus de la migration. Bien qu'il n'y ait à notre connaissance aucune étude précise sur le sujet, un certain nombre d'enfants burkinabé sont allés à l'école au Burkina Faso et ont pu poursuivre leur scolarité grâce à l'argent envoyé par des parents migrants en Côte d'Ivoire.

Le conflit ivoirien continue d'avoir des conséquences lourdes sur les familles migrantes, et plus précisément sur les enfants et les jeunes qui se retrouvent confrontés à des difficultés de scolarisation, de santé, sans exclure le trauma psychologique subi et directement lié aux violences de la guerre.

Déstabilisation profonde et durable du système éducatif ivoirien

Le déclenchement puis l'enlisement du conflit ivoirien a eu pour conséquence directe une profonde déstabilisation du système éducatif national. Dans la zone sous contrôle gouvernementale, les écoles ont continué et continuent de fonctionner plus ou moins régulièrement, du moins quand elles sont suffisamment éloignées des zones de combat et des lignes de front.

Du côté gouvernemental, la politique d'éducation a oscillé entre des efforts de redéploiement de l'administration scolaire au sein des zones sous contrôle des zones rebelles – en réponse aux injonctions de la communauté internationale, et une politique offensive de non-reconnaissance des enseignements et des certifications dispensés ou obtenus sur le territoire ennemi (Lanoue, 2003).

Les forces nouvelles n'ont jamais mis en œuvre une politique d'éducation au sein des zones placées sous leur contrôle militaire. Il résulte de ce choix politique une prise en charge de

l'éducation par les familles, contraintes de rémunérer directement des enseignants bénévoles, le plus souvent des étudiants de Bouaké et de Korhogo n'ayant pas rejoint l'université d'Abidjan.

En Côte d'Ivoire, le bilan de l'année scolaire 2003-2004 faisait état de 300 000 à 400 000 élèves dont le cursus avait été interrompu du fait du conflit armé. En valeur absolue, les élèves de l'enseignement primaire dont l'itinéraire scolaire a été momentanément perturbé ou définitivement interrompu – Ivoiriens et non Ivoiriens – sont plus nombreux que ceux de l'enseignement secondaire et supérieur.

OBJECTIFS DE LA RECHERCHE

Un état des lieux de notre connaissance actuelle sur les effets du conflit ivoirien en matière d'éducation dans les pays frontaliers

Cette recherche vise à faire un état des lieux de la connaissance actuelle sur les conséquences du conflit ivoirien sur l'éducation dans les pays frontaliers de la Côte d'Ivoire que sont le Mali, le Burkina Faso et le Ghana. Conçu comme la première phase d'un projet de recherche plus global, l'état des lieux vise les objectifs suivants :

- savoir ce qui s'est fait, par qui et comment, dans chaque pays concerné, pour prévenir et faire face aux conséquences du conflit ivoirien dans le domaine de l'éducation ;
- évaluer, sur la base des données disponibles, les dimensions quantitative et qualitative du conflit, en termes d'effectifs d'élèves et d'étudiants, d'impact sur les niveaux de scolarisation (aux échelles nationale et locale), mais aussi sur le fonctionnement du système éducatif ;
- fournir à ce stade de la recherche des éléments de connaissance susceptibles d'éclairer les différents acteurs, en identifiant des pistes pour l'action ;
- aider à mieux préciser les orientations pour des études plus approfondies dans le cadre d'une deuxième phase de la recherche.

Un premier bilan statistique et un recueil de données qualitatives

Une attention particulière a été portée aux statistiques scolaires et aux données d'enquêtes issues des sources officielles puisqu'il s'agissait de réaliser un bilan critique des données disponibles sur :

- l'ampleur des mouvements migratoires de population (à la fois des « migrants de retour », des « nouveaux migrants »), les profils des migrants (âge, sexe, nationalité, etc.), pour estimer notamment l'effectif des populations rapatriées scolarisables aux niveaux primaire et secondaire ;
- les effectifs d'élèves (niveaux primaire et secondaire) et d'étudiants recensés ;

MÉTHODOLOGIE

L'état des lieux a été réalisé à partir de la revue de la documentation existante, ainsi qu'au moyen d'investigations menées auprès des différents acteurs impliqués dans la gestion de la crise ivoirienne.

- À l'aide d'un guide d'entretien et d'une grille d'analyse, il a été procédé à un inventaire critique des actions entreprises par les différents acteurs, des premières manifestations des conséquences du conflit ivoirien jusqu'à nos jours.

Ainsi, à l'aide d'un répertoire des structures et institutions, les chercheurs, appuyés par des enquêteurs, ont respectivement visité :

- les structures étatiques : les structures mises en place pour gérer la crise, les Ministères de l'Éducation et de l'Action Sociale et les structures en charge de la scolarisation, tant au niveau central que local (dans les zones les plus touchées) ;
- les coopérations bilatérales et multilatérales : les ONG, notamment celles de défense des droits de l'homme, et précisément des enfants et femmes ;
- les organisations de la société civile : associations, syndicats, etc. ;

PRINCIPAUX RÉSULTATS

Flux migratoires et localisation des migrants dans les pays limitrophes

En ce qui concerne l'ampleur du phénomène des rapatriés , il faut d'abord constater qu'au Burkina Faso, au Mali et au Ghana, l'appareil statistique actuel ne permet pas de suivre la diversité des flux migratoires. **Il n'existe pas à l'heure actuelle de statistiques fiables et définitives mesurant l'effectif réel des rapatriés et le sens des flux migratoires**, et ce, pour plusieurs raisons :

- si les autorités semblent avoir réagi assez rapidement, on note un manque de coordination et d'harmonisation dans les procédures et les outils d'enregistrement des réfugiés ;
- de nombreux rapatriés (estimés à environ 70 % du total au Mali, et à 63 % au Burkina) sont revenus par leurs propres moyens, hors des convois officiels ;
- un certain nombre d'entre eux ont regagné la Côte d'Ivoire (surtout les hommes), mais dans une proportion inconnue.

Néanmoins, à partir des statistiques disponibles, il ressort que l'effectif des rapatriés est environ cinq fois plus élevé au Burkina Faso qu'au Mali : 365 979 personnes ayant franchi la frontière ivoiro-burkinabé entre septembre 2002 et décembre 2003, contre un effectif total de 74 125 pour le Mali sur une période plus longue jusqu'en avril 2004.

Dans les deux cas, les flux migratoires sont très majoritairement composés de ressortissants nationaux : à 97 % pour le Mali et à 91 % pour le Burkina Faso. Les autres nationalités représentées sont, pour le Mali des Burkinabé (l'effectif le plus important, près de 1 000 personnes), des Nigériens, des Libériens, des Sénégalais, etc. (17 nationalités au total) ; pour le Burkina, ce sont notamment en ordre décroissant des Nigériens, des Maliens, des Nigériens, etc. Les statistiques disponibles ne mentionnent pas la présence de réfugiés ivoiriens, alors que ceux-ci existent bel et bien.

Les documents consultés ne distinguent pas la population burkinabé ou malienne née en Côte d'Ivoire de celle née au Burkina Faso ou au Mali. **Peut-on véritablement parler d'une « migration de retour » concernant ces rapatriés nés et socialisés en Côte d'Ivoire ?** Il semble que non : une partie de la population burkinabé et malienne « rapatriée » et native de Côte d'Ivoire ne connaît pas le Burkina Faso, ni le Mali, sinon indirectement.

Les rapatriés burkinabé viennent majoritairement des zones de combat les plus violentes et meurtrières, notamment des départements de Vavoua, de Duekoué, de Daloa, de Man et de

Toulépleu ; mais en fait les rapatriés proviennent de toutes les régions de Côte d'Ivoire. Les rapatriés maliens viennent en majorité d'Abidjan et de Daloa.

Les zones principales de destination des rapatriés correspondent logiquement aux régions qui étaient les plus pourvoyeuses de migrants ; les rapatriés regagnent généralement le lieu d'origine de leur famille : le Plateau mossi et les zones du Sud-Ouest pour le Burkina, Bamako et la région de Sikasso pour le Mali, le plus souvent après avoir stationné un temps dans des localités frontalières à la Côte d'Ivoire. Les migrants ayant coupé les liens avec leur famille et leur localité d'origine ont tendance à rester dans les zones frontalières.

Questions de définitions : migrants, « rapatriés », réfugiés, « diaspos »

Un certain nombre de dénominations relatives aux qualités des migrants ont vu le jour ou se sont renforcés à la suite du déclenchement du conflit ivoirien. Elles traduisent l'expression sociale d'une différence d'une part entre ceux qui sont partis et qui sont revenus, et d'autre part entre ceux qui sont restés. Ainsi au Burkina Faso, « Bayiri », initialement employé pour désigner l'opération de rapatriement de ressortissants burkinabé en situation difficile en Côte d'Ivoire tend de plus en plus à caractériser des migrants dont l'insertion économique a failli et qui sont en situation de précarité sociale ou économique. **Comme nous ne pouvons pas connaître la proportion des « diaspos » nés en Côte d'Ivoire ni celle des « diapos » nés au Burkina Faso, il est difficile de donner une assise sociologique à cette catégorie.** Rigoureusement parlant, la « diaspora » désigne des personnes résidant à l'extérieur d'un pays et non sur un territoire national.

La notion de « diaspo », initialement utilisée en particulier au Burkina Faso pour désigner exclusivement les étudiants ayant vécu à l'étranger est aujourd'hui étendue aux élèves des niveaux d'enseignement secondaire, voire primaire. Analysée au plan sociologique, la notion de « diaspo » révèle la différence réelle ou supposée entre les migrants de seconde génération et les autres personnes restées ou nées au Burkina. On allègue que la « diaspo » a contribué à élever le « niveau d'ambiance » (musical, rythme de vie, etc.) et de nombreux jeunes Burkinabé reconnaissent que les « diaspos » sont « plus éveillés » que les « locaux ». Néanmoins, on reproche aussi, à tort ou à raison, à cette diapo estudiantine et scolaire d'être celle qui a contribué à la montée de la violence dans les universités et dans les établissements secondaires. Au Burkina Faso, les « diaspos » sont considérés comme des « pas entièrement Burkinabé » et en Côte d'Ivoire, ils ne sont pas des Ivoiriens sinon « des pas entièrement Ivoiriens ».

L'état des lieux documentaire montre à quel point les manières de désigner « la population ayant vécu en Côte d'Ivoire et aujourd'hui résidente au Burkina Faso, au Mali ou encore au Ghana » amalgament des catégories de personnes différentes de par leur lieu de naissance, leur nationalité, leur statut au regard de la juridiction internationale, le type de migration et l'« âge » de migrants à laquelle ils appartiennent. Ainsi, la distinction est-elle rarement faite, dans les documents existants, entre les catégories de « rapatriés » et de « réfugiés ». Le premier terme est le plus utilisé, et les chiffres s'y référant englobent souvent les seconds. Le terme de « migrant », générique et neutre, est peu utilisé, sauf pour qualifier le type de migration des rapatriés: ce sont, d'après les documents consultés, des « migrants de retour » ; or un certain nombre d'entre eux sont des réfugiés, enregistrés comme tels ou non, de nationalité non burkinabé, non malienne, non ghanéenne ou encore des personnes d'origine burkinabé, malienne ou ghanéenne, de nationalité ivoirienne par exemple venues au Burkina Faso, au Mali ou au Ghana pour la première fois de leur vie. Comment concevoir des politiques d'aide adaptées aux besoins des populations migrantes quant, en amont, aucun travail de clarification des définitions existantes ni de catégorisation n'a été effectué ? Les questions de définition et de catégorisation comportent de nombreuses incidences en termes de ciblage et d'exécution de politiques d'assistance.

Buts et modalités des migrations forcées : le cas spécifique du Ghana

À partir des données statistiques obtenues auprès des services de l'immigration ghanéenne, on estime à 40 000 le nombre de réfugiés libériens ayant franchi la frontière en provenance de Côte d'Ivoire. Parmi ces Libériens, 4 000 ont demandé l'asile auxquels il faut ajouter plus de 1 000 réfugiés d'autres nationalités.

Le Ghana ne compte pas que des réfugiés anglophones. En effet, à la fin du mois de janvier 2003, soit un mois avant le déclenchement du rapatriement officiel de la population burkinabé, le Ghana comptait environ 60 000 Burkinabé en situation de repli ou de transit sur son territoire.

Depuis cette date, on estime que plus de 600 000 Burkinabé et un peu plus de 75 000 Maliens ont transité par le Ghana pour retourner chez eux. En 2005, les services d'immigration du Ghana mentionnent que, bien que les services ne disposent pas de mécanisme de suivi de entrées et des sorties du territoire ghanéen, 105 000 Burkinabé et environ 15 000 Maliens ont choisi de rester au Ghana. **Ces populations en situation de transit nourrissent l'espoir d'une sortie de conflit en Côte d'Ivoire.** En attendant un retour de la paix, ces étrangers tentent de s'insérer dans des activités agro forestières.

Les demandeurs d'asile non anglophones ont généralement opté d'apprendre la langue avant de commencer des cours spécifiques (52% des demandeurs d'asile sont des anglophones d'origine libérienne et sierra-léonaise). En revanche, **l'afflux massif d'élèves francophones, en particulier ivoiriens, participe au développement significatif des écoles supérieures privées, notamment dans les domaines de l'informatique, de l'administration et du marketing.** Près de mille étudiants ivoiriens déclarés auprès de l'ambassade de Côte d'Ivoire ont été envoyés par leurs parents au Ghana pour étudier et échapper à l'instabilité politique. Les écoles créées pour répondre aux besoins éducatifs spécifiques de ces étudiants francophones suscitent critique et méfiance de la part des autorités éducatives ghanéennes qui considèrent, à tort ou à raison, ces établissements scolaires comme peu fiables.

Hommes, femmes et enfants : des parcours migratoires différenciés

Au Burkina Faso et au Mali, les rapatriés sont le plus souvent rentrés en famille, des familles en majorité composées de femmes et d'enfants scolarisés, jamais scolarisés ou déscolarisés pour lesquels il n'existe pas de statistiques puisque nous ne connaissons pas encore leurs trajectoires sociales ou éducatives en Côte d'Ivoire.

Au Burkina Faso, il a été observé, sur la base des statistiques fournies par la direction provinciale de l'Action Sociale du Houet à la date du 25 janvier 2005, que sur 13430 rapatriés, on comptait 8 481 enfants (scolarisés et non scolarisés) soit 63,1 %, 3 039 femmes (22,6 %) et seulement 1910 hommes (14,3 %). W. Heuler-Neuhaus (2003) signalait également que, bien que ne disposant pas de statistiques exactes sur le nombre de Burkinabé revenus au pays, les migrants rapatriés sont en majorité des enfants et des femmes². On peut même avancer que cette proportion d'enfants et de femmes rapatriés n'est pas uniquement due aux événements de 2002, car, déjà en 1999, suite aux violences perpétrées à l'encontre des Burkinabé et des Maliens dans la localité ivoirienne de Tabou, on a dénombré plus d'enfants et de femmes que d'hommes. En effet, sur 10 408 migrants rapatriés à l'époque dans le Poni, il y avait 64% d'enfants, 20,5% de femmes et seulement 15,5% d'hommes (MASSN, 2000). Il ressort des entretiens réalisés avec des rapatriés que les hommes jouent souvent un rôle

² Opération Bayiri au 13/12/2002 : 53,1 % d'enfants, 30,4% de femmes et 16,5% d'hommes ; au 28/01/2003 : 42,1% d'enfants, 35,4% de femmes, 22,4% d'hommes. Nous ne disposons pas de données équivalentes pour l'opération Faso Dambé, l'opération équivalente au Mali de l'opération Bayiri au Burkina Faso.

d'accompagnement des femmes et des enfants au pays. Ils laissent femmes et enfants à des parents ou à des amis pour retourner seuls en Côte d'Ivoire. À titre de justification de cette pratique, un rapatrié rencontré à Ouahigouya dans la province du Yatenga déclarait: « *ce n'est pas parce qu'un oiseau a été malencontreusement tué ou blessé par une pierre sur une branche d'arbre, que les autres oiseaux ne doivent plus se poser sur les branches de cet arbre* ». En somme, ce proverbe traduirait la volonté et le désir de certains rapatriés de retourner en Côte d'Ivoire et ce, quel que soit le danger qu'ils peuvent encourir.

Si les hommes sont enclins à repartir en Côte d'Ivoire, nombreuses sont cependant les femmes qui veulent rester au pays pour s'insérer dans le tissu social et économique du Burkina et au Mali. C'est par exemple le constat fait à Bobo Dioulasso où 140 femmes bénéficient de séances d'alphabétisation grâce à l'Association Yelen de Lafiabouou.

Enfin, il a été observé dans la liste des personnes qualifiées de « cas sociaux » fournie le COPROSUR à Pô que six enfants, ayant entre 5 et 6 ans, sont arrivés seuls, sans leurs parents. Dans les autres localités visitées comme à Bobo, Ouahigouya ou Kaya, il est également ressorti que des rapatriés étaient arrivés seuls à la suite de décès de membres de leurs familles ou de séparation forcée consécutive aux situations d'extrême violence et d'insécurité.

Au Mali, selon le maire de la commune de Bougouni, il n'y a pas une seule famille de cette ville qui n'a pas un de ses membres installés en Côte d'Ivoire. Suite à l'arrivée massive de rapatriés dans la commune de Bougouni entre 2002 et 2004, la population est passée de 24 000 à 43 000 habitants.

Toujours au Mali, la ville de Sikasso a également connu une flambée démographique, d'abord suite à la guerre entre le Mali et le Burkina Faso de 1985, et ensuite, depuis 2002 à cause du conflit ivoirien. Les rapatriés aisés ne s'installent pas dans les villages, ils élisent domicile à Sikasso et Bamako. Le maire de cette ville affirme que 80 % des rapatriés dans sa commune sont des femmes et des enfants : « les maris restent [en Côte d'Ivoire]. Dans une famille voisine à la mienne, vivent 8 personnes rapatriées de Côte d'Ivoire. Le chef de famille n'est pas venu [au Mali] et n'envoie rien. Un autre vieux migrant a ramené de Côte d'Ivoire six personnes en 2003, en 2002 il a fait rapatrier une de ses femmes et dix enfants ».

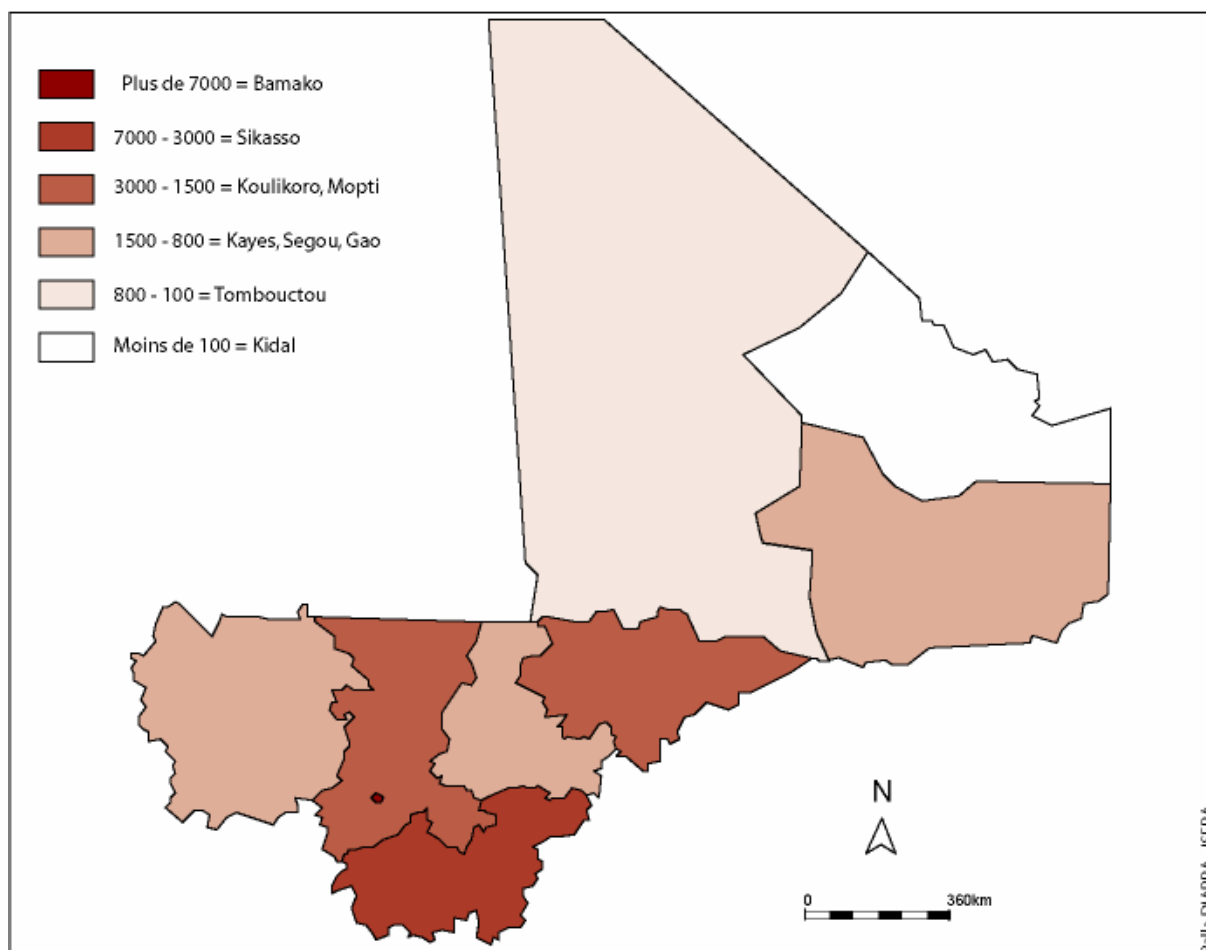
Pourquoi, les hommes décident-ils de rester en Côte d'Ivoire en dépit des menaces qui pèsent sur eux ? Certains de nos interlocuteurs pensent qu'ils y restent pour défendre leurs biens (immobiliers et mobiliers). Ainsi, le président de l'Association des Maliens rapatriés de Côte d'Ivoire, nous a dit que les hommes tenaient à leur profession dans les villes ivoiriennes : « les gens ne peuvent pas abandonner, tout d'un coup, leurs bonnes conditions de vie ». Pour bon nombre de migrants maliens revenir au Mali, c'est « aller en enfer ». Comme le confiait un rapatrié basé à Sikasso et membre du bureau de l'Association : « certains disent que même si la Côte d'Ivoire brûle, ils ne reviendront pas au Mali ». La raison la plus souvent alléguée pour expliquer le refus des hommes de quitter la Côte d'Ivoire est la suivante : nombre de migrants maliens qui ont réussi leur insertion en Côte d'Ivoire ont « oublié » leurs villages de départ et les siens qui y sont restés. Ils ont honte de demander de l'aide à ceux-ci qu'ils n'ont jamais aidé pendant le « bon vieux temps de la Côte d'Ivoire ». Dans la commune de Bougouni, il n'existe pas d'association de rapatriés de Côte d'Ivoire. Chaque personne rejoint sa famille d'origine en toute discrétion. Selon le maire, lorsque les rapatriés viennent inscrire leurs enfants à l'école, on découvre que tel ou tel est un rapatrié. Un de nos interlocuteurs disait qu'avant le conflit, les migrants maliens installés en Côte d'Ivoire, n'aimaient pas être désignés comme des Maliens. Mais, rapatriés au Mali depuis le début du conflit en 2002, ils n'aiment pas non plus être désignés comme des Ivoiriens. Nous assistons donc à une configuration et reconfiguration de l'identité des migrants dans le temps et dans l'espace.

La scolarisation chez les rapatriés : mesure du phénomène

Les impacts du conflit ivoirien en matière de scolarisation restent insuffisamment documentés.

Au Mali, aucun dispositif spécifique n'a été mis en place afin de dénombrer les effectifs d'élèves et d'étudiants rapatriés, lesquels demeurent donc inconnus à l'échelle nationale. On ne dispose pas non plus d'informations statistiques fiables sur l'effectif des enfants rapatriés d'âge scolaire, notamment pour les niveaux primaire et secondaire. En regard de la répartition spatiale de l'ensemble des rapatriés (carte 1), on peut s'attendre à ce que celle des rapatriés scolarisés soit à peu près la même (mais à condition que l'accès à la scolarisation soit le même dans toutes les zones, ce que nous ignorons). Sur le plan scolaire, la ville de Bamako (surtout pour le niveau supérieur) et la région de Sikasso sont sans doute les zones les plus touchées. D'après les statistiques récoltées localement, 1 552 enfants rapatriés et scolarisés dans l'enseignement fondamental avaient été recensés pour la région de Sikasso.

Carte 1 : Répartition des Maliens rapatriés par région



Au Burkina Faso, la situation scolaire est un peu mieux documentée, bien que de manière très insuffisante. Le phénomène y est aussi d'une plus grande ampleur. Une première difficulté réside dans la connaissance des populations scolarisables. Les tranches d'âge retenues dans les chiffres publiés ne permettent pas de la déterminer ; une estimation approximative aboutit à un effectif d'environ 40 000 enfants rapatriés âgés de 7-12 ans (niveau primaire) et de 31 000 pour les 13-19 ans (niveau secondaire).

Pour les années scolaires 2002/03 et 2003/04, à la demande d'un comité interministériel, les deux ministères de l'éducation, le Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation (MEBA) et le Ministère des Enseignements Secondaire et Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESSRS), ont recensés via leurs structures déconcentrées les effectifs des rapatriés scolarisés venus de Côte d'Ivoire. Une synthèse de ces chiffres a été réalisée par le CONASUR.

Tableau 1 : Effectifs des rapatriés scolarisés, selon le niveau d'enseignement, année scolaire 2002-03 et 2003-04

Niveau d'enseignement	2002/03		2003/04	
	MEBA / MESSRS	CONASUR	MEBA / MESSRS	CONASUR
Primaire		3 678		14 914
Secondaire général	1 214	349	1 496	2 255
Secondaire technique	70			
Supérieur	781	9		12

L'examen de ces données soulève des interrogations et permet quelques constats.

D'après les chiffres fournis par le CONASUR, le nombre de rapatriés scolarisés en 2003-04 est 4 fois supérieur à celui de 2002-03 pour le primaire et près de 7 fois supérieur pour le secondaire. De tels écarts soulèvent des questions. Quelle est la fiabilité respective des chiffres pour ces deux années scolaires ? Est-ce le fait d'une meilleure collecte des informations en 2003-04 ? D'un accroissement du nombre des rapatriés ? D'un impact plus important de mesures prises pour favoriser la scolarisation des enfants rapatriés ?

La comparaison de ces statistiques avec les chiffres récoltés au niveau du MEBA et du MESSRS révèle un manque d'harmonisation entre les sources, des cas d'incohérence. Par exemple, en ce qui concerne l'enseignement primaire, selon le tableau produit par le CONASUR/SP, l'effectif des enfants rapatriés scolarisés en 2003-04 est de 267 pour la Province de la Comoé et de 241 pour celle de Léraba, alors que selon un tableau produit par la DREBA de la région des Cascades ces effectifs sont respectivement de 1 014 et 1 133, pour cette même année scolaire ; soit un rapport environ de 1 à 4. Cette différence s'observe-t-elle pour les autres provinces ?

Pour le niveau secondaire général, les données du MESSRS indiquent pour l'année scolaire 2002-03 un effectif de 1 214 élèves contre 349 selon le tableau du CONASUR, et pour l'année scolaire 2003-04 les effectifs sont respectivement de 1 496 et 2 255 (CONASUR). Ces incohérences en sens inverse d'une année sur l'autre se doublent d'incohérences à l'intérieur même des statistiques du MESSRS pour l'année 2003-04. Là aussi, on peut se demander quels sont les « bons chiffres ».

Par ailleurs, le tableau de synthèse fourni par le CONASUR ne donne pas de chiffres pour l'enseignement secondaire technique. Selon les statistiques du MESSRS, en 2002-03, 70 enfants rapatriés étaient scolarisés dans ce type d'enseignement ; mais aucun au vu des tableaux relatifs à l'année 2003-04 !

En ce qui concerne l'enseignement supérieur, la différence entre les diverses sources consultées est bien plus importante. Pour l'année 2002-03, le tableau de synthèse fourni par le CONASUR mentionne seulement 9 rapatriés étudiants (1 à Ouagadougou et 8 à Bobo-Dioulasso), tandis que qu'un document du MESSRS fait état d'un effectif de 781 (773 pour l'Université de Ouagadougou et 8 pour l'IUT de Bobo-Dioulasso). Pour 2003-04, selon le CONASUR, l'effectif est alors de 12 (avec 3 étudiants pour les provinces du Kourwéogo, du Sanmatenga et de la Kompienga), tandis que le même document émanant du MESSRS ne fournit aucun chiffre...

Les tableaux de synthèse fournis par le CONASUR ne ventilent pas les données selon le sexe. Cela est en revanche le cas pour les statistiques du MESSRS relatives au secondaire. On peut ainsi observer que le pourcentage de filles parmi les «rapatriés» élèves au secondaire est de 34,4 % en 2002-03 et de 32,7 % en 2003-04 (d'après un tableau de synthèse).

Au niveau du primaire, selon des données de la DREBA de la région des Cascades pour l'année 2003-04, le pourcentage de filles est de 38,3 % dans la Comoé et de 38 % dans le Léraba.

Pour les deux pays, il demeure impossible d'apprécier le niveau de scolarisation parmi les rapatriés, et encore moins comment celui-ci évolue ; et fait évidemment défaut un suivi statistique des élèves et étudiants venus de Côte d'Ivoire depuis 2002, s'accompagnant d'une méconnaissance de leurs caractéristiques sociodémographiques et économiques.

On peut juste fournir quelques indications, à partir de documents récoltés sur le terrain, sans valeur représentative. Ainsi, au Burkina Faso, d'après les données contenues dans une note du Président de la Commission Accueil et hébergement de la COPROSUR du Houët, relative à « la situation des rapatriés du début de l'opération au 30 septembre 2003 », sur un total de 8 440 « enfants » recensés, 40 % étaient déclarés scolarisés.

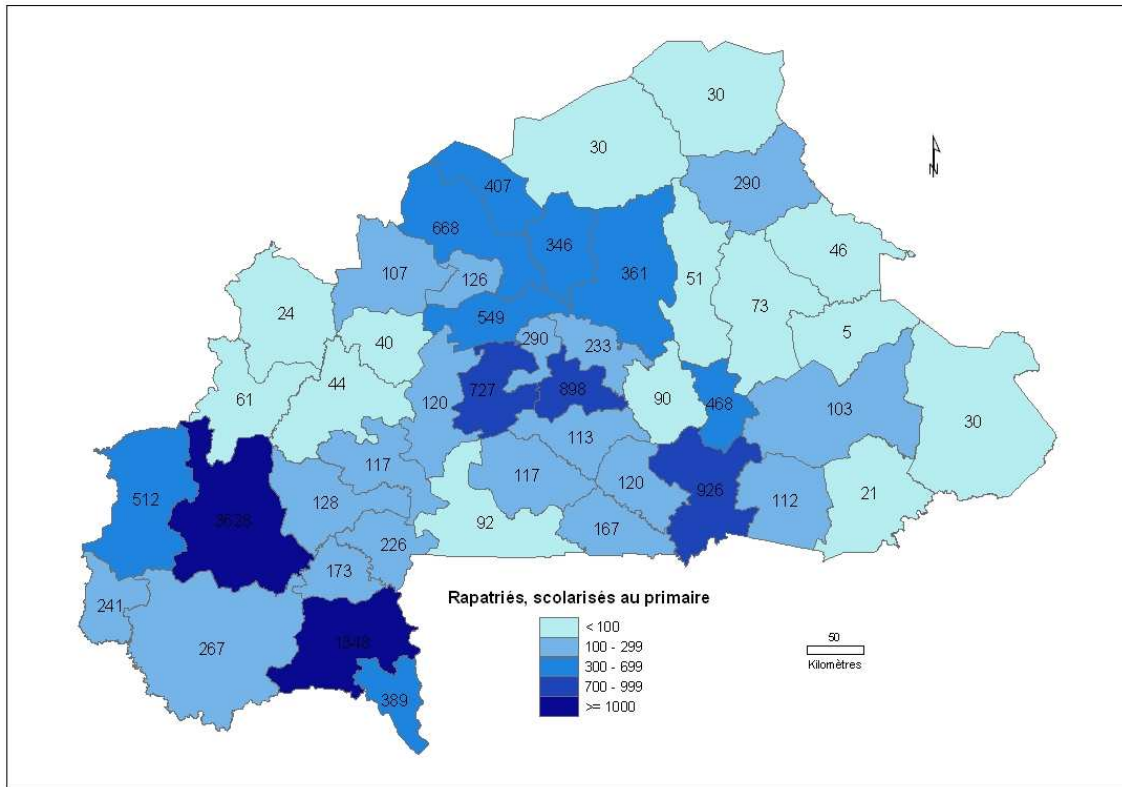
Par ailleurs, le conflit ivoirien a nécessairement eu un impact négatif sur les revenus de la migration, et donc très probablement aussi sur la scolarisation d'enfants burkinabé, restés au pays, et qui dépendait de ces revenus. C'est une dimension de l'impact du conflit ivoirien qui est aujourd'hui complètement occultée, pour laquelle on ne dispose d'aucune donnée.

Localisation des élèves rapatriés selon les niveaux d'enseignement primaire et secondaire

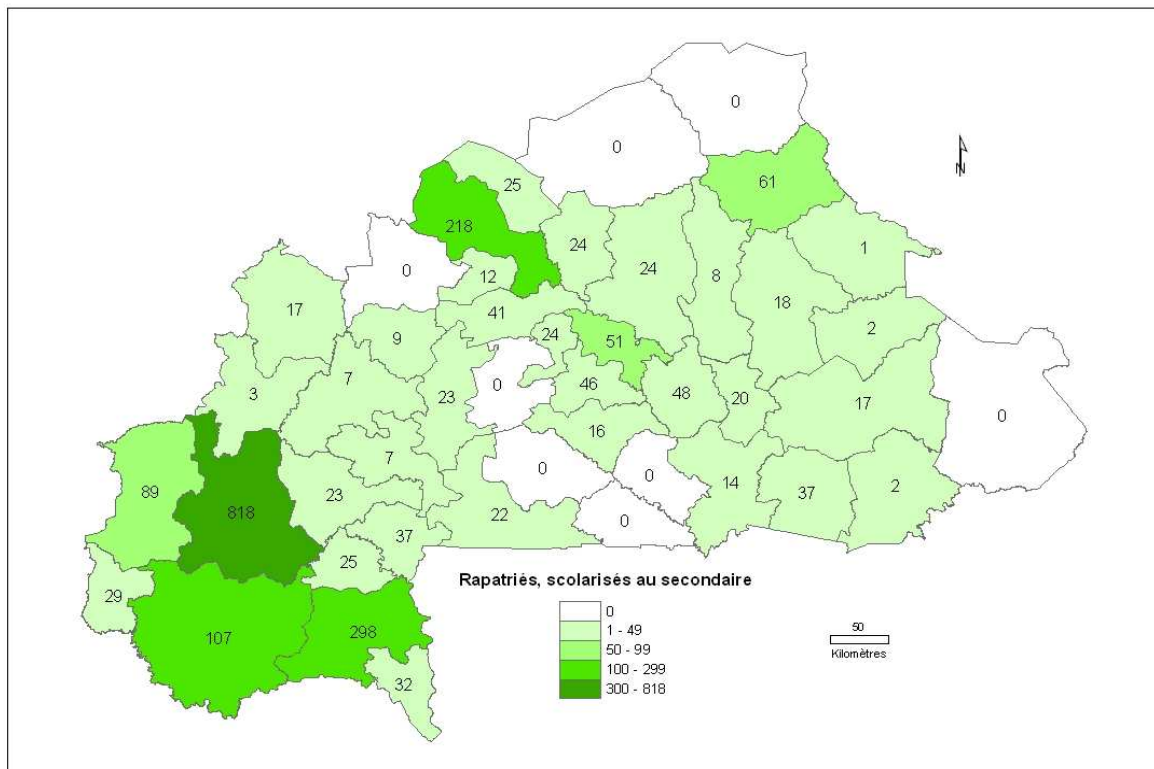
En dépit de nombreux problèmes de complétude et de cohérence entre les statistiques disponibles, quelques constats peuvent être faits, sur la base des données fournies par le CONASUR :

- La grande majorité des « rapatriés » scolarisés le sont dans l'enseignement primaire ;
- Toutes les provinces du Burkina Faso accueillent des enfants « rapatriés » scolarisés, mais dans des proportions fort variables : pour l'ensemble des « rapatriés » élèves du primaire et du secondaire, les effectifs varient de 7 dans la Komandjari à 4 446 dans le Houët, qui est de loin la province la plus touchée. Cinq provinces constituent des destinations d'accueil privilégiées : le Houët, le Poni (1 646), le Kadiogo (944), le Boulgou (940) et le Yatenga (886).

Carte 2 : Localisation des effectifs de « rapatriés » scolarisés au primaire, selon la province, année scolaire 2003-04 (source : CONASUR/SP)

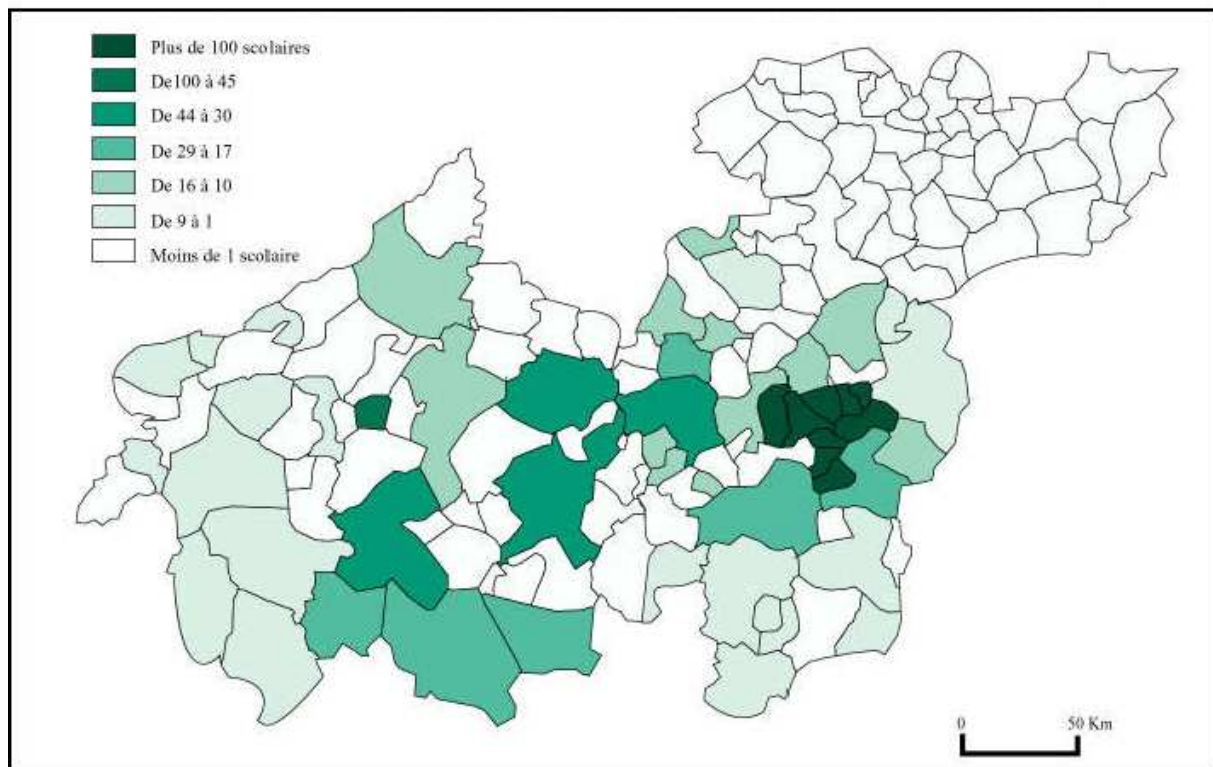


Carte 3 : Localisation des effectifs de rapatriés scolarisés au niveau secondaire selon la province, année scolaire 2003-04 (Source : CONASUR/SP)



Au Mali, dans la région de Sikasso, la répartition spatiale des élèves rapatriés de Côte d'Ivoire par commune présente de forts contrastes. La circonscription scolaire de Sikasso I est largement plus attractive que les celle où le taux de scolarisation est faible (carte 4). Pour l'année 2003-2004, Sikasso I comptait plus de 700 élèves revenus de Côte d'Ivoire.

Carte 4 : Localisation des élèves rapatriés de Côte d'Ivoire par commune de la Région de Sikasso



ORIENTATION ACTUELLE DES POLITIQUES D'AIDE À LA RÉINSERTION SOCIALE ET SCOLAIRE

Prise en compte des spécificités des migrants ou processus d' « invisibilisation » ?

En tout état de cause, les autorités burkinabé et malienne n'ont jamais voulu encourager des interventions durables au bénéfice des rapatriés. **L'esprit de la politique menée par le gouvernement burkinabé, par exemple, est ainsi exprimée : « en raison de la pauvreté dans lequel vit une frange importante de la population restée au pays (45, 3%), ce plan [d'appui] ne saurait privilégier une discrimination par l'initiation de programmes exclusivement destinés aux rapatriés »** (ministère de l'Action sociale et de la Solidarité nationale, 2003, p. 19). Faut-il d'ailleurs rappeler que c'est cette vision des choses qui a entraîné la destruction en 2002 du village de « Nimpoui », ce village que construisaient des migrants de retour au carrefour de Sankoinzé entre la route nationale n°1 et celle menant vers Koudougou. Les sites d'accueil sont très sommairement aménagés pour éviter d'en faire des villages de migrants de retour. Au Mali, les autorités politiques du pays et le HCR, n'ont pas détruits les camps de réfugiés qu'ils ont eux-mêmes installés ; ils n'ont pas non plus encouragé les rapatriés à y rester.

Au regard de ses échéances à court et à moyen terme, la politique d'aide aux populations migrantes de retour et réfugiées actuellement menée au Burkina Faso comme au Mali risque de provoquer un processus « d'invisibilisation » d'une migration de nature spécifique et aux enjeux porteurs de transformations sociales, économiques, éducatives et foncières fondamentales. D'ailleurs, les responsables de ces deux pays prônent l'intégration rapide des rapatriés ou migrants de retour dans leurs localités d'origine. On peut avancer que cette intégration n'est pas aisée. Accéder à un logement, surtout dans les centres urbains comme Bobo Dioulasso ou Ouagadougou est souvent assez ardu. Une association des rapatriés de Côte d'Ivoire installée à Bobo révélait dans une lettre de sollicitation à des ONG et aux autorités leurs difficiles conditions de vie. Cette lettre mentionne qu'à Sarfalao (secteur 17 de Bobo Dioulasso) plus de 90% des rapatriés vivent dans des zones non loties du fait qu'ils ne peuvent pas se payer le luxe de louer des maisons dans les zones loties. Même dans les zones non loties, les rapatriés rencontrent tous les problèmes du monde, car 95% des hommes n'ont pas de revenus, d'où leurs problèmes de réinsertion.



Site d'accueil de Barkperena –Gaoua, source : photographie personnelle

Pour ce qui est des mesures visant l'insertion de ces rapatriés ou migrants dans leur pays, le Burkina et le Mali ont adopté une stratégie de réinsertion économique basée sur le secteur agropastoral.

Au Burkina Faso, comme le mentionne la brochure du CONASUR relative à l'analyse des données sur les rapatriés de Côte d'Ivoire, la population des rapatriés est essentiellement composée de personnes travaillant dans le monde agricole (25 %). Les épouses sont généralement des ménagères (CONASUR, 2004 : 15). En vue de sa réinsertion économique, cette population optera de façon préférentielle pour des activités agricoles, ce qui nécessite de mettre à leur disposition de terres cultivables. Or l'accès aux terres cultivables constitue une des préoccupations majeures aussi bien pour les autorités que pour les populations : les terres sont de plus en plus rares et quand on accepte concéder un lopin de terre à des « frères » revenus de Côte d'Ivoire, c'est que celles-ci ne sont plus réellement productives. Dans une région comme celle des Cascades, depuis le retour massif de Burkinabé, des conflits sporadiques ont éclaté entre allogènes et autochtones autour de la question foncière. Ce qui

peut entamer le tissu social si ces conflits deviennent récurrents. Ainsi un des interlocuteurs travaillant sur la question des rapatriés et bien averti des difficultés liées à l'accès au foncier, affirmait que les rapatriés installés dans certaines contrées des Cascades sont simplement considérés comme des étrangers, sans aucun droit à la terre chez eux.

D'après les déclarations de différents interlocuteurs recueillies à Ouahigouya comme à Kaya, le constat récurrent est que les « frères » revenus de la Côte d'Ivoire sont toujours considérés comme des membres de la famille ; en revanche certains d'entre eux qui n'avaient jamais songé revenir au pays, même en vacances, ont perdu leur droit d'accès à tout foncier. Les terres familiales, voire les leurs, qu'ils exploitaient sont désormais occupées par d'autres. « *Ainsi sont-ils partis à l'aventure, ainsi doivent-ils recommencer toute insertion économique* », concluait le DPAS d'une des provinces. Ceux qui sont restés dans leur village ont un instinct de conservation, voire de protection, du peu déjà disponible. Un père a déclaré à Ouahigouya que n'eût été cette crise, il n'espérait plus revoir son fils et même ses petits-enfants, car pour certains migrants burkinabé nés en Côte d'Ivoire, le pays est souvent oublié, si ce n'est considéré comme un purgatoire. À ce titre, il existe une expression destinée aux enfants turbulents: « *Fô san ka mamsé, fô na lebgué Moogho*. (Si tu ne te calmes pas, tu retourneras en pays mossi) ».

Au Mali, la région de Sikasso est, de par sa position de région frontalière avec le Burkina Faso, la Guinée Conakry et la Côte d'Ivoire, la région qui a accueilli, au Mali, le plus grand nombre de rapatriés et de réfugiés de la Côte d'Ivoire, après la ville de Bamako. Selon le recensement du Comité Régional de Crise le nombre de personnes déplacées, toutes nationalités confondues, s'élevait à 34 262 au 31 janvier 2003.

Au Mali encore, les mesures d'aide à l'insertion économique déployées dans le maraîchage en particulier n'ont pas profité aux rapatriés mais aux nationaux. Ainsi, la mission de supervision des activités de maraîchage des zones d'intervention du projet FAO a constaté que les bénéficiaires sont plutôt les logeurs ou les parents des rapatriés que les rapatriés eux-mêmes. Lors d'une réunion de synthèse dans un Cercle, les membres de la mission ont remarqué que sur 31 personnes présentes dans la salle, il n'y avait que 3 rapatriés. Dans le village de Diou (Cercle de Kadiolo) par exemple, les intrants livrés par le projet FAO ont été mis à la disposition de groupement de femmes considérées comme logeuses des rapatriés qui seraient repartis en Côte d'Ivoire.

Dans les deux pays, des ONG ont appuyé les rapatriés, en l'occurrence les femmes en vue de la réalisation d'activités génératrices de revenus. Quelques formations en alphabétisation ont été dispensées aux rapatriés dans les deux pays.

Les programmes d'appui, les mesures et les initiatives prises en faveur de la réinsertion économique des migrants au Burkina et au Mali n'ont pas encore fait l'objet d'une évaluation, ne serait-ce qu'en terme de niveaux d'exécution. Ils ne semblent pas prioritaires aux yeux du gouvernement et des ONG qui ont privilégié l'aide humanitaire d'urgence et non l'accompagnement durable des populations ayant migré au Burkina Faso et au Mali.

Quant aux conditions de vie des rapatriés et des migrants, il ressort de cet état des lieux que de nombreux rapatriés et migrants éprouvent d'énormes difficultés pour se réinsérer. La population des rapatriés est composée essentiellement de personnes travaillant dans le monde agricole et leurs épouses sont la plupart des ménagères. Il est évident qu'en matière d'insertion économique cette population se tournera en majorité vers des activités agricoles, ce qui nécessite un élargissement de l'accès au foncier. Ce qui pose souvent problème car les terres sont de plus en plus rares et lorsque l'on accepte les consentir à des « frères » revenus de Côte d'Ivoire c'est que ces terres ne sont plus très productives. Les terres familiales ou même les leurs qu'ils exploitaient sont désormais occupées par d'autres. Face à leurs difficiles conditions dans leur pays d'origine, de nombreux rapatriés, surtout les hommes, préfèrent retourner en Côte d'Ivoire, en dépit de la situation qui, là-bas, reste incertaine : « mieux vaut y aller que de rester ici au Burkina et de mourir dans un dénuement total », déclarait un rapatrié à Bobo Dioulasso en février 2005.

Évaluation des dispositifs d'assistance et d'aide la scolarisation des migrants

En termes de dispositifs d'aide réactifs aux effets du conflit ivoirien, le gouvernement burkinabé a mis en place le Comité National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation (CONASUR), complété par des Comité provinciaux (COPRASUR), départementaux (CODESUR) et villageois (COVISUR); sans compter l'implication des services existants, notamment le Ministère de l'Action Sociale qui a joué un rôle important. De nombreux partenaires se sont aussi mobilisés : le PAM, l'UNICEF, le PNUD, la Croix Rouge, des coopérations bilatérales, des ONG et des associations nationales, dont certaines créées pour la circonstance.

Au Mali, la Direction Régionale de la Protection Civile a été chargée de l'enregistrement, à la frontière de Zégoua, et de l'accueil des rapatriés et des réfugiés venant de Côte d'Ivoire. Les rapatriés étaient conduits dans leur région d'origine, en revanche les réfugiés ont été reçus dans les camps. La crise ivoirienne du 19 septembre 2002 a été ressentie comme une onde de choc dans toute la région de Sikasso. Face à cette situation, des dispositions particulières ont été prises. L'une des plus importantes a été la mise en place du Comité Régional de Crise (CRC). Elle est composée de 18 membres : civils, militaires et para-militaires représentant les différentes structures et étatiques et internationales et ONG. Le Comité peut faire appel à toute personne ressource. A l'image du Comité Régional de Crise, ont été créés des Comités Locaux au niveau de tous les Cercles et Communes frontalières. Le comité a reçu du Gouvernement malien une aide de 30 millions de francs CFA.

En termes de mesures prises, on note que, face à l'ampleur de la crise ivoirienne, le gouvernement burkinabé a adopté des dispositifs d'alerte préventive dont une des composantes consistait à organiser dans des conditions humaines requises le retour de leurs compatriotes dans leurs. La réalisation de cette volonté politique d'organiser le rapatriement des compatriotes s'est traduite par le lancement de l'opération « Bayiri » (la Patrie), pilotée par le CONASUR.

le gouvernement malien, dans son Plan de Secours et d'Évacuation de rapatriés maliens de la Côte d'Ivoire, a suscité l'opération « Faso Dambé », littéralement « l'honneur de la patrie », sous la forme d'un engagement de la société civile malienne. Des Maliens, de l'intérieur comme de l'extérieur ont cotisé. Des contributions ont faites en chèques, virements et espèces. Ont aussi cotisé les individus, les associations de femmes, les syndicats, les collectivités décentralisées, les banques, les partis politiques, les entreprises privées. Les contributions en nature étaient faites de des vivres (huile, céréale, sucre, savon) et de divers équipements matériel (couvertures, moustiquaires, friperie, véhicules et carburants).

Pour ce qui est des conditions de scolarisation des enfants au Burkina et au Mali, on note une limite de l'offre éducative par l'État. Ce qui ne permet pas de satisfaire toutes les demandes sociales d'éducation exprimées par ces migrants. Les actions menées en faveur l'accueil des enfants dans les écoles ont contribué, contre tout attente, à aggraver la précarité des conditions scolaires dans les écoles d'accueil, surtout celles de l'enseignement de base, où l'on observe des effectifs pléthoriques dans les classes et pour les enseignants. En outre, les élèves revenus de la Côte d'Ivoire souffrent souvent d'un manque des fournitures scolaires ; leurs conditions de vie sont des plus difficiles, étant donné que la plupart d'entre eux n'arrivent pas à satisfaire entièrement leurs besoins alimentaires. Par ailleurs, si au Mali on note que les enfants revenus de la Côte d'Ivoire ont de meilleurs rendements que leurs camarades résidents au Mali, en revanche au Burkina Faso, les rendements scolaires des enfants de « rapatriés » sont en deçà de la moyenne. Enfin parmi les élèves « rapatriés » au Burkina, il existe une part importante d'orphelins.

Les systèmes éducatifs burkinabé et malien face à la scolarisation et à la rescolarisation des migrants

En l'état actuel de la recherche, **les conditions de réinsertion scolaire des rapatriés au Burkina Faso et au Mali ne peuvent pas faire l'objet d'une appréciation systématique.** Cependant au Burkina, si on considère que les étudiants et les élèves représentent 3% de la population des rapatriés et des migrants de retour (CONASUR, 2004 : 15) on peut estimer qu'environ 15 000 élèves et étudiants sont revenus au pays. Cette estimation est sans doute en deçà de la réalité, car pour l'année scolaire 2003-04, on a recensé 17 169 enfants de rapatriés scolarisés au Burkina. Pour accueillir l'ensemble des élèves et étudiants (70 élèves en moyenne par classe), il faudrait alors construire 214 à 357 nouvelles classes. Si on suppose qu'une classe construite et équipée est de l'ordre de 5 millions CFA, il faudrait dégager un budget entre 1 070 000 000 F CFA (un milliard soixante dix millions) et 1 785 000 000 F CFA (un milliard sept cent quatre vingt-cinq millions).

Quant au nombre d'enseignants W. Heuler-Neuhaus (2003 : 46) mentionnait que pour les enfants rapatriés, il faudrait employer en trois ans entre 321 et 880 nouveaux enseignants,

On peut, en plus des problèmes liés à la limite de l'offre éducative par l'État, recenser d'autres problèmes majeurs que rencontrent les enfants des rapatriés et des migrants. Des enfants scolarisables n'ont pas obtenu une inscription dans une école. La DPAS du Houet fournissait des chiffres en date du 24 janvier 2005 : **sur environ 8 841 enfants recensés en âge d'aller à l'école, 5 075 n'étaient pas inscrits, soit 57,4 %.** Il est fort probable qu'il n'y ait beaucoup plus d'enfants rapatriés scolarisables qui n'aient pas été inscrits sur l'ensemble du pays.

Dans certaines écoles visitées, à Bobo Dioulasso par exemple, **la proportion des orphelins est très importante.** Par exemple, dans les écoles de Colma et de Sakaby A, on peut estimer à près de 23 % la proportion des orphelins sur l'ensemble des élèves alors que cette proportion moyenne variait entre 11 et 15 % pour les autres écoles de la région. Cette question des orphelins rapatriés scolarisés, déscolarisés ou scolarisables mérite d'être approfondie

Ce phénomène n'est pas uniquement urbain car dans certains villages tels Sidimoukar, situé à 8 km de Gaoua sur l'axe Gaoua-Banfara, la démographie scolaire a été profondément modifiée. En effet sur 307 élèves, 162 élèves étaient des rapatriés soit près de 53% de l'ensemble des élèves. En outre, le quart d'entre eux sont orphelins, car les parents sont décédés dans les événements tragiques de Tabou en 1999.

Le gouvernement du Mali, avec l'appui des partenaires au développement, a mis sur pied une commission dont l'UNICEF assurait la présidence du volet éducation. C'est ainsi qu'en septembre 2003, **une école a été ouverte au camp des réfugiés de Loulouni à l'intention des enfants scolarisés et une classe de maternelle pour encadrer les enfants de 3 à 5 ans.** A son ouverture l'école comptait 52 élèves au premier cycle et cinq au second cycle.

Selon un agent de l'ONG Groupe de Recherches et d'Application Technique (GRAT), en plus de l'UNICEF, la Coopération Canadienne et Save The Children étaient impliquées dans la création de cette école. Ces institutions avaient exigé que les enseignants de l'école soient des réfugiés³. Or il n'y a en avait qu'un seul. Les autres étaient des contractuels maliens formés par les conseillers pédagogiques de l'Académie. Le suivi pédagogique de ces jeunes maîtres était confié aux trois Directeurs d'école du village de Loulouni. Le Directeur du CAP quant à lui, durant les six mois qu'a duré la formation, a effectué deux missions de supervisions par mois en compagnie d'un ou de deux de ses Conseillers généralistes. Selon le Rapport de fin de projet du CAP de Kadiolo, l'expérience de l'éducation d'urgence a été si satisfaisante que sur l'initiative du Directeur de

³ Pour plus détails, voir le *Rapport de Projet : Éducation d'Urgence*, du Groupe de Recherches et d'Applications Techniques de juillet 2003.

l'Académie de Sikasso, un examen a été organisé à l'intention des élèves de 6^e Année dans les mêmes conditions que celles du Certificat de Fin d'Études du 1^{er} Cycle de l'Enseignement Fondamental.⁴

Suite à l'intervention du HCR, les enfants ont été transférés à l'école publique comme ce fut le cas du camp de Faragouana. Le HCR n'apporte pas une aide spécifique aux enfants réfugiés, mais il soutient les écoles où sont inscrits ces enfants. Le camp est implanté au cœur du village. A notre passage, il ne comptait que 59 réfugiés (500 à la création du camp) ivoiriens, 3 Burkinabé et 1 Nigérian. Les nouveaux arrivés préfèrent continuer sur Bamako, Sikasso pour chercher du travail. Selon l'agent de la Protection Civile, les réfugiés et les populations de Loulouni se fréquentent bien. Les femmes réfugiées vendent des repas ou font la coiffure.

Au Mali encore, les académies de Bamako, comme celles des autres régions du pays, avaient reçu la consigne du ministère de l'Éducation nationale de faciliter les inscriptions des élèves rapatriés. Pour cette raison, elles n'ont plus pris soin de tenir des statistiques appropriées les concernant comme l'a attesté le Directeur de l'Académie de Bamako. Les conseillers pédagogiques à l'Académie de Sikasso ont déclaré qu'il n'existe pas de suivi pour ces élèves rapatriés. Une fois qu'ils sont inscrits, ils sont considérés comme des Maliens.

De manière générale, on peut également relever quelques problèmes récurrents auxquels les systèmes éducatifs burkinabé et malien, et les rapatriés scolarisés sont confrontés :

- **Les problèmes de fournitures, les manuels scolaires et les frais de scolarité.** Les élèves rapatriés manquent de fournitures, de manuels scolaires du fait de l'incapacité de leurs parents à les leur procurer. En outre, ils sont incapables d'honorer les frais de scolarité ainsi que les frais d'inscription aux examens scolaires ;
- **Le manque des pièces administratives :** La majorité des élèves rapatriés ne possèdent pas de pièces administratives permettant de les identifier et de connaître leur niveau de scolarisation ;
- **Les charges de fonctionnement et la perturbation pédagogique :** les charges supplémentaires engendrées par l'accueil des élèves rapatriés créent un dysfonctionnement et perturbent l'encadrement pédagogique ;
- **L'inexistence de certaines filières :** en effet, l'absence de certaines filières dans le système de l'enseignement burkinabé a empêché un bon nombre d'élèves et d'étudiants de poursuivre leurs études ;
- **Un suivi scolaire inexistant :** dans la grande majorité des cas, le suivi scolaire des enfants rapatriés reste défaillant. Très généralement l'appui apporté par les structures partenaires et les associations consiste essentiellement à trouver une place dans un établissement scolaire. Pourtant, la plupart de ces enfants ayant subi des traumatismes psychologiques n'arrivent pas à se défaire de cela et à se concentrer en classe. Dès lors, les responsables d'établissements, primaires et secondaires, signalaient que les résultats sont médiocres pour plus de 60 %. Les causes ne seraient donc pas liées au faible niveau des enfants ou à leur difficile adaptation au programme scolaire burkinabé. C'est un aspect qui mérite d'être approfondi ;
- **Une exclusion de fait d'élèves scolarisables,** non scolarisés ou déscolarisés : les pouvoirs publics burkinabé et maliens ne sont pas saisis de cette question. Au Burkina,

⁴ Cf. *Rapport de Fin de Projet : Éducation d'Urgence*, 23 juillet 2003, Centre d'Animation Pédagogique de Kadiolo.

le Plan décennal de développement de l'éducation de base (PDDEB) ne comporte aucune mesure d'aide à l'égard de cette population qui a droit à l'éducation.

PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS DE L'ÉTAT DES LIEUX

❖ Un impact du conflit ivoirien sur l'éducation au Burkina Faso et au Mali relativement faible à l'échelle des systèmes éducatifs nationaux mais particulièrement fort et visible au plan local ;

Les convois d'élèves officiellement organisés en 2002 et 2003 depuis la Côte d'Ivoire par les gouvernements burkinabé et malien auraient pu attirer l'attention des pouvoirs publics en matière d'impact prévisible de cette migration forcée sur leurs systèmes éducatifs respectifs. Certes, au Burkina et au Mali, des chefs d'établissement ont reçu la consigne de faciliter l'inscription des élèves « rapatriés ». Mais, localement, chaque école a eu à faire face à un afflux massif d'élèves venus de Côte d'Ivoire, sans pouvoir tous les accueillir, faute de locaux. Entre autres conséquences, cette limitation de l'offre éducative à l'offre existante a engendré chez les populations scolarisables rapatriées des situations de déscolarisation ou de non-scolarisation, en particulier chez des enfants orphelins. Quant à la population rescolarisée, un temps dans des écoles spécifiques au Mali, elle ne bénéficie pas d'un suivi psychologique et pédagogique particulier, ni ne bénéficie d'une assistance matérielle durable. Les systèmes éducatifs burkinabé et maliens ne réagissent donc pas aux modifications localement importantes de leurs populations scolaires ; les Plans nationaux d'éducation pour tous, conçus avant le déclenchement du conflit, manquent de flexibilité et ignorent l'importance des phénomènes de déscolarisation et de non-scolarisation. La raison tient certainement à l'absence de mesures fiables et suivies, distinctes selon les niveaux d'enseignement, des populations rapatriées scolarisables. Enfin, les effets des pertes économiques des ménages venus ou revenus de Côte d'Ivoire sur le soutien à la scolarisation des enfants dans les pays limitrophes ne sont pas à ce jour évalués. Or ces effets spécifiques sont *a priori* conséquents et déterminants en termes de trajectoires éducatives.

❖ Des politiques nationales de secours de type urgentiste, sans suite ni préoccupation quant à l'insertion socio-professionnelle durable des personnes victimes du conflit ivoirien ;

L'absence de dispositifs nationaux durables de veille du phénomène migratoire lié au conflit ivoirien ne traduit pas un quelconque laxisme des autorités burkinabé et malienne vis-à-vis des populations rapatriées. Au contraire, les deux gouvernements ont opté pour une politique d'accueil de type urgentiste et limitée dans le temps incitant par-là les populations rapatriées à se fondre au plus vite dans la population résidente. L'esprit de la politique du gouvernement burkinabé, ainsi exprimé de façon très explicite peut être étendu aux politiques conduites au Mali et au Ghana : « en raison de la pauvreté dans lequel vit une frange importante de la population restée au pays (45, 3%), ce plan [d'appui] ne saurait privilégier une discrimination par l'initiation de programmes exclusivement destinés aux rapatriés »⁵. Ce type de politique urgentiste, risque de provoquer un processus « d'invisibilisation » d'une migration aux enjeux porteurs de transformations - sociales, économiques, éducatives et foncières - fondamentales pour les sociétés burkinabé, malienne et ghanéenne

❖ L'hétérogénéité des profils, statuts et conditions des populations venus ou revenues de Côte d'Ivoire ;

⁵ Ministère de l'Action sociale et de la Solidarité nationale, 2003, p. 19.

Les définitions et catégories couramment employées pour qualifier les populations venues ou revenues de Côte d'Ivoire, par exemple celles de « rapatriés » et de « diaspos » ou « d'Ivoiriens », empêchent de mettre au jour l'hétérogénéité des profils, statuts et conditions de ces populations victimes du conflit ivoirien. L'enseignement de loin le plus important de cette synthèse concerne l'effort de typologie des populations dites « rapatriées » à laquelle elle invite. Une typologie à bâtir pour distinguer ces populations à partir de plusieurs points de vue : leur nationalité – ivoirienne, burkinabé, malienne, ghanéenne (ou de leur double nationalité) ; le type de migration effectuée en Côte d'Ivoire – de travail ou pour étude ; la densité et la fréquence des liens entretenus avec la localité d'origine et la famille restée au pays ; la nature des savoirs acquis en Côte d'Ivoire (scolaires et professionnels) ; l'« âge » de la migration à laquelle les individus contraint de migrer vers un pays limitrophe à la Côte d'Ivoire appartiennent. Des familles d'origine burkinabé et malienne installées en Côte d'Ivoire ne sentent pas le moins du monde « migrantes » dans ce pays, et encore moins « rapatriées » en un autre pays. Cette typologie, tout juste esquissée dans cette synthèse, est décisive pour comprendre la diversité des réseaux sociaux - familiaux et associatifs - et la nature des difficultés rencontrées dans le quotidien des rapatriés : accès à l'emploi, valorisation des savoir-faire acquis en Côte d'Ivoire, revenus.... L'inégalité des ressources, matérielles et culturelles, apparaît au fondement de cette typologie à affiner tant elle comporte d'incidences.

❖ **Une perception sociale des migrations allant dans le sens d'un écart entre « eux » et « nous ».**

Des dénominations relatives aux qualités des migrants ont vu le jour ou se sont renforcés suite au conflit ivoirien. Elles traduisent l'expression sociale d'une différence entre ceux qui sont partis et ceux qui sont restés. Ainsi au Burkina Faso, « Bayiri », terme employé pour désigner l'opération de rapatriement de burkinabé en situation difficile en Côte d'Ivoire tend à caractériser des migrants à l'insertion économique et sociale difficile. De même, le terme « diaspo » qui désignait les étudiants ayant vécu à l'étranger est aujourd'hui étendue aux élèves des écoles secondaires, voire primaires. Ce terme révèle la différence réelle ou supposée entre les migrants de seconde génération, des Ivoiriens et les autres personnes restées au Burkina. L'écart entre « eux » et « nous » à la fois éprouvé par les personnes venues ou revenues de Côte d'Ivoire et celles restées dans les pays limitrophes a ses raisons sociologiques : être socialisé au Mali, au Burkina et en Côte d'Ivoire, en famille ou à l'école – ne crée pas les mêmes attitudes ni les mêmes dispositions. Toute la question est de savoir si cet écart joue, ou va jouer, dans le sens d'une stigmatisation accrue des rapatriés ou, à l'inverse, dans le sens d'un enrichissement interculturel à imaginer et à vivre au sein d'une même société d'accueil.

SUITES DE LA RECHERCHE ET PISTES POUR L'ACTION

Cet état des lieux révèle un besoin réel de connaissances nécessaires à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques appropriées, qui débouche sur les propositions suivantes :

- Un dénombrement exhaustif et un suivi des élèves et étudiants venus de Côte d'Ivoire, pour les trois niveaux d'enseignement (primaire, secondaire, supérieur) ;
- Une enquête, quantitative et qualitative, auprès d'un échantillon de familles ou de personnes venues de Côte d'Ivoire (rapatriées ou réfugiées) ;
 - Au niveau des familles, afin de connaître les conditions de leur départ de Côte d'Ivoire, de leur venue au Burkina Faso et au Mali, et de leur situation actuelle : en terme de scolarisation, d'accès à la terre, d'accès à l'emploi, d'insertion sociale, etc.
 - Auprès des élèves et étudiants, afin de recueillir plus spécifiquement leur parcours scolaire, et les conditions actuelles de leur scolarisation (problèmes rencontrés,

d'ordre matériel, financier, psychosocial, etc.), avec un accent sur la situation spécifique des enfants orphelins.

- Une étude sociologique sur le phénomène des élèves et étudiants « diaspos » : représentations qu'en ont les Burkinabé et les Maliens restés au pays ; vécu des « diaspos » eux-mêmes et leurs rapports avec les autres et les acteurs du système scolaire ; etc. ;
- Une étude auprès d'un échantillon d'écoles, afin de documenter de manière plus approfondie la manière dont est « gérée » la scolarisation des enfants venus de Côte d'Ivoire, les problèmes rencontrés (classes surchargées, discipline, rapports entre élèves, etc.) ;
- Une évaluation de l'impact du conflit ivoirien sur la scolarisation des enfants et jeunes de familles burkinabé et maliennes non migrantes, à travers la question du rôle des revenus issus de la migration dans la scolarisation au Burkina Faso et au Mali ;
- Une investigation sur le devenir des enfants et jeunes Burkinabé et Maliens, partant en Côte d'Ivoire pour travailler (via des réseaux...), et le risque d'un recrutement au sein des mouvements armés.

Les données de recensement des rapatriés montrent, en dépit de leurs limites, tout l'intérêt de mettre en relief l'importance et la spécificité du phénomène dans les localités maliennes et burkinabé.

Cependant la collecte des données statistiques sur les rapatriés appelle deux remarques : d'une part, il est nécessaire de s'interroger sur le degré de fiabilité des différentes sources de données et d'identifier divers biais relatifs à leur production ; d'autre part, il faut tenir compte du caractère complémentaire des données statistiques qui traduisent souvent des approches différentes de la même réalité (recensement des rapatriés) sans être pour autant contradictoires.

Cet état des lieux permet ainsi de disposer d'informations et de données générales sur la situation et les conditions de vie des rapatriés et des migrants, mais aussi de comprendre de façon spécifique ce que cette crise a pu induire comme effets sur la scolarisation des enfants rapatriés mais aussi des enfants restés au pays. **L'école burkinabé et l'école malienne devront tenir compte de la dimension de la crise ivoirienne en termes d'élargissement de l'offre éducative et de satisfaction des demandes sociales d'éducation.**

D'ores et déjà, des pistes pour l'action peuvent être suggérées à partir des résultats de la présente étude. Elles concernent :

- **La mise en place d'un système d'enregistrement et de suivi statistique des stocks de « rapatriés »**

Un tel appareil de veille statistique déployé à l'échelon national et/ou dans certaines localités-pilotes permettrait de :

- remédier au manque de cohérence des données issues des différentes sources ;
- suivre les flux d'élèves et étudiants venus de Côte d'Ivoire et de connaître leurs caractéristiques tant sociodémographiques qu'économiques ;

- **Les politiques et les dispositifs d'aide à mettre en oeuvre pour l'ensemble de la population dite « rapatriés » de Côte d'Ivoire**

Ces politiques et ces dispositifs pourraient :

- être spécifiquement destinées aux populations ayant migré sous la contrainte du conflit ivoirien, tant en zone rurale qu'en zone urbaine ou semi urbaine ;

- anticiper les éventuels flux migratoires à venir liés à l'enlisement du conflit en Côte d'Ivoire ; actuellement, seule l'Église catholique, via Catholics Relief Services assure un dispositif permanent de veille et d'alerte en cas de nouveaux rapatriements forcés de ressortissants burkinabé ;
- attirer des financements extérieurs en vue du soutien d'actions durables initiées par le gouvernement burkinabé, des ONG et des Associations, au-delà du secours humanitaire d'urgence ;
- faciliter l'accès à la terre relativement et contribuer à la résolution des problèmes fonciers.
- lutter contre le rejet de certains groupes ethniques dans les localités d'accueil (Peuls et Mossis au Burkina notamment) ;
- lutter contre l'état de pauvreté matérielle de nombreuses familles rapatriées et rendre moins vulnérables les femmes veuves et les enfants orphelins.

- **Les politiques et les dispositifs d'aide à l'éducation des enfants rapatriés**

En effet, les résultats de l'étude suggèrent de :

- créer un dispositif permanent de veille sur le phénomène migratoire des jeunes scolarisés, déscolarisés ou non scolarisés ;
- orienter les élèves en tenant compte des infrastructures disponibles et de la capacité d'accueil des écoles ; au besoin, créer de nouvelles écoles ou salles de classes sans faire des « écoles ou des classes de rapatriés »
- remédier aux problèmes réels d'insuffisance nutritionnelle et de pauvreté pour les élèves ;
- mettre en place des cellules d'écoute des jeunes « rapatriés » étant donné la fréquence, l'importance et les conséquences des traumatismes physiques et psychologiques subis ;

Au terme de cette synthèse, il ressort que la crise ivoirienne a engendré pour les populations qui en sont victimes une série de problèmes d'ordre social, économique, politique, éducatif et psychologique. En effet, il est apparu de façon itérative dans les propos de différentes personnes interviewées que le conflit ivoirien est à l'origine de flux migratoires forcés et sans précédent, occasionnant *de facto* la précarisation des conditions de vie des rapatriés et le bouleversement du tissu social.

La dimension psychologique de la crise renvoie surtout aux conflits familiaux, décès, mutilations, agressions et horreurs que les rapatriés ont subi, singulièrement les enfants et les femmes.

La crise a également ralenti le train des activités économiques entre le Burkina Faso, le Mali et la Côte d'Ivoire ; sur le plan politique, la situation est caractérisée par une tension permanente émaillée d'accusations réciproques entre belligérants et de menaces d'une reprise imminente des hostilités.

Quant aux conséquences scolaires des migrations forcées, on note que de nombreux enfants ne sont pas scolarisés ou ne sont plus scolarisés. S'il est vrai que ces enfants sont des rapatriés de Côte d'Ivoire – nés au Burkina Faso, au Mali ou en Côte d'Ivoire, il existe aussi des enfants burkinabé dont la scolarisation était principalement soutenue grâce à des transferts d'argent de la Côte d'Ivoire vers les familles restées au Burkina Faso et au Mali. De grandes incertitudes demeurent quant à l'issue du conflit en Côte d'Ivoire étant donné son enlisement et l'échec des accords successifs de pacification. **L'évaluation des flux migratoires et du sens de ces flux ainsi que la mesure de leurs effets tant sur le plan social, économique et éducatif constituent des enjeux de connaissance majeurs pour concevoir des politiques d'aide - nationales et internationales - adaptées aux besoins spécifiques des populations migrantes victimes du conflit ivoirien.**

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES (SÉLECTION)

Rapports d'organismes internationaux et nationaux

Banque Mondiale et Unicef, 2004 - Aide-mémoire des partenaires techniques et financiers sur le redémarrage du système éducatif sur l'ensemble du territoire ivoirien, Abidjan, 5 p.

République du Burkina Faso, Ministère de l'Action sociale et de la Solidarité nationale, Comité national de secours d'urgence et de réhabilitation 2003 – Actions menées en faveur des rapatriés de Côte d'Ivoire et de leur réinsertion économique, août, Ouagadougou, 21p.

République du Burkina Faso, Ministère de l'Action sociale et de la Solidarité nationale, 2003 – Plan d'appui à la réinsertion socio-économique des rapatriés, Plan opérationnel, juillet, Ouagadougou, 24 p.

République du Burkina Faso, Ministère de l'Action sociale et de la Solidarité nationale, Comité national de secours d'urgence et de réhabilitation, Unicef, Pam, 2004 – Analyse de données sur les rapatriés de Côte d'Ivoire, septembre, Ouagadougou, 65 p.

République du Burkina Faso, Ministère de l'Économie et du Développement, Secrétariat Permanent du Conseil National des populations, 2004 – Étude sur la situation et les conditions de vie des rapatriés : de l'insécurité à la pauvreté ? Rapport provisoire établi par Maïga (A.) et Sawadogo (R.-M.), décembre, Ouagadougou, 64 p.

Organisation catholique pour le développement et la solidarité et Catholics Relief Services, 2004 – Dispositions prises par le consortium CRS-OCADES dans le cadre du conflit ivoirien, Plan de contingence, Ouagadougou, novembre, 13 p.

République du Mali, Délégation Générale des Maliens de l'extérieur, Bureau des statistiques et informatique, *Information sur la Communauté malienne vivant à l'étranger*, Koulouba (Bamako), juin, 2004.

République du Mali, Direction Générale de la protection civile, Dossier crise ivoirienne, *Tableau récapitulatif des Maliens rapatriés* de la Côte d'Ivoire, avril 2003.

GTZ, *Insertion socio-économique des Maliens rapatriés de la République de Côte d'Ivoire*, avril 2003.

Heuler-Neuhaus (W.), 2003 - Émigration de travail des Burkinabé en Côte d'Ivoire et impact de la crise politique ivoirienne sur la dynamique de migration et les transferts.

Revues et articles

Cambrézy (L.), Lasailly-Jacob (V.), 2001 – *Populations réfugiées. De l'exil au retour*, IRD-éditions, collection « Colloques et séminaires », Paris, IRD, 418 p.

Goudineau (Y.), 2003 – Sociétés dans la guerre, *Autrepart*, n° 26, Paris, IRD, 212 p.

Lanoué (É.), 2003 - « L'école à l'épreuve de la guerre. Vers une territorialisation des politiques d'éducation en Côte d'Ivoire », *Politique Africaine*, n° 92, pp. 129-143.

Quiminal (C.), 2000 – Construction des identités en situation migratoire : territoire des hommes, territoire des femmes, *Autrepart*, n° 14, Paris, IRD, pp. 107-120.

Schwartz (A.), 2000 – « Le conflit foncier entre Krou et Burkinabé à la lumière de l'institution « Krouman » », *Afrique contemporaine*, n° 193, pp. 56-66.